

# AEC



## **Actualisation professionnelle en Soins infirmiers**

**CWA.OD  
15 unités  
480 heures**

**cégep**  
de Sherbrooke

Centre de formation continue



# Actualisation professionnelle en Soins infirmiers

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Actualisation professionnelle en Soins infirmiers* vise, par une mise à jour des compétences en soins infirmiers, à rendre l'infirmière ou l'infirmier apte à exercer sa profession en offrant au client des soins adaptés à ses besoins, aux réalités sociales et culturelles et à l'évolution des connaissances en matière de santé et de soins. Il poursuit aussi l'objectif d'actualiser les connaissances de l'infirmière ou de l'infirmier quant à l'évolution de la discipline infirmière et de la pratique professionnelle.

Ce programme est défini à partir des compétences de la composante de formation spécifique du programme *Soins infirmiers 180.A0*, programme sanctionné par un diplôme d'études collégiales (DEC) donnant accès à l'examen d'admission à la profession. Les compétences retenues pour cette attestation d'études collégiales (AEC) tiennent compte des besoins de formation des infirmières et infirmiers visés par le *Règlement sur le stage ou le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, (1992) 124 G.O. II, 6167 ainsi que des transformations du système professionnel, notamment des modifications apportées à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*.

Le programme *Actualisation professionnelle en soins infirmiers*, donné en conformité avec la planification pédagogique définie dans ce document et les normes d'encadrement applicables aux programmes rendant admissible à une attestation d'études collégiales (AEC), répond aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en matière d'actualisation professionnelle pour les infirmières et infirmiers visées par le *Règlement sur le stage ou le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*.

## DESCRIPTION DU PROGRAMME

<b>Type de sanction :</b>	AEC Actualisation professionnelle en soins infirmiers
<b>Code du programme :</b>	CWA.OD
<b>Nombre de compétences :</b>	12
<b>Durée en heures contact:</b>	480 h
<b>Nombre d'unités :</b>	15 unités

## CONDITIONS D'ADMISSION

1. Détenir un DEC en Soins infirmiers
2. Avoir obtenu un permis d'exercer de l'OIIQ
3. Avoir une autorisation de l'OIIQ

## LES COMPÉTENCES

Le programme *Actualisation professionnelle en soins infirmiers* comprend exclusivement des compétences de formation spécifique provenant du programme *Soins infirmiers 180.A0*. Les compétences retenues parmi les vingt-deux compétences de formation spécifique du programme de référence (180.A0) sont celles que doit parfaire l'infirmière ou l'infirmier désirant recouvrer son droit de pratique. Elles comprennent les compétences qui sont requises en particulier pour l'intervention infirmière auprès de personnes adultes ou âgées recevant des soins dans des unités de médecine ou de chirurgie ou dans des milieux de soins de longue durée. Dans certains cas, tous les éléments qui définissent la compétence sont objets de formation; mais pour certaines d'entre elles, seulement un ou quelques éléments ont été retenus à cette fin.

- BAGK Analyser la fonction de travail.
- BAGL Se référer à une conception de la discipline pour définir sa pratique professionnelle.
- BAGR Utiliser des méthodes d'évaluation et des méthodes de soins.
- BAGM Établir une communication aidante avec la personne et ses proches.
- BAGS Interpréter une situation clinique en se référant aux pathologies et aux problèmes qui relèvent du domaine infirmier.
- BAGT Établir des liens entre la pharmacothérapie et une situation clinique.
- BAGN Enseigner à la personne et à ses proches.
- BAGQ Assister la personne dans le maintien et l'amélioration de sa santé.
- BAGV Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées hospitalisés requérant des soins infirmiers de médecine et de chirurgie.
- BAGP Concevoir son rôle en s'appuyant sur l'éthique et sur les valeurs de la profession.
- BAGU Appliquer des mesures d'urgence.
- BAGW Intervenir auprès d'adultes et de personnes âgées en perte d'autonomie requérant des soins infirmiers en établissement.

## LES COURS

**180-900-BB**

**Unités 1,66**

**45 heures**

Cours 1 : assises de l'intervention infirmière

Pondération : 2- (1-0) –2

Durée totale 45 heures: 30 heures de cours théoriques, 15 heures d'activités d'apprentissage en laboratoire.

Cible : Assises professionnelles et disciplinaires (compétences BAGK, BAGL, BAGP), habiletés de communication (relation aidante : BAGM et enseignement : BAGN).

Ce cours est préalable aux cours 2, 3 et 4. Les connaissances et les habiletés qu'il aura permis d'actualiser sont absolument nécessaires à l'exercice des compétences d'intervention auprès des clientèles (BAGV et BAGW).

**180-901-BB**

**Unités 5,66**

**180 heures**

Cours 2 : Intervention infirmière en médecine et en chirurgie I

pondération : 3- (3-6) – 5

Préalable : 180-900-BB

Durée totale 180 heures: 45 heures de cours théoriques, 45 heures d'activités d'apprentissage en laboratoire, 90 heures en stage.

Cible : Les soins infirmiers requis par une clientèle adulte ou âgée traitée dans des unités de médecine et de chirurgie.

Globalement, les objectifs du cours sont :

- l'actualisation des connaissances et des habiletés nécessaires à l'exercice des compétences BAGS (pathologies et problèmes relevant du domaine infirmier) BAGT (pharmacothérapie), BAGR (méthodes d'évaluation et méthodes de soins);
- la mise en œuvre de ces compétences et de celles faisant l'objet du cours 1 dans des unités de soins en médecine et en chirurgie;
- la réappropriation du processus de travail de l'infirmière ou de l'infirmier oeuvrant dans ces milieux (BAGV);
- dans l'optique d'aider la personne dans le maintien, l'amélioration et la prise en charge de sa santé, l'actualisation des connaissances et des habiletés permettant d'apprécier le potentiel d'auto-soins et d'auto-surveillance de la personne, sa capacité à gérer sa situation de santé au terme de la phase hospitalière de l'épisode de soins;
- réanimation cardiorespiratoire : actualisation des connaissances et certification.

Cours 3 : Intervention infirmière en médecine et en chirurgie II

Pondération : 2- (1-9) – 4                      Préalable : 180-901-BB

Durée totale 180 heures : 30 heures de cours théoriques, 15 heures d'activités d'apprentissage en laboratoire, 135 heures en stage.

Cible : Les soins infirmiers requis par une clientèle adulte ou âgée traitée dans des unités de médecine et de chirurgie.

Globalement, les objectifs du cours sont :

- l'actualisation des connaissances et des habiletés nécessaires à l'exercice des compétences BAGS (pathologies et problèmes relevant du domaine infirmier), BAGT (pharmacothérapie) et BAGR (méthodes d'évaluation et méthodes de soins);
- la mise en œuvre de ces compétences et de celles faisant l'objet des cours 1 et 2 dans des unités de soins en médecine et en chirurgie;
- l'application du processus de travail de l'infirmière ou de l'infirmier oeuvrant dans ces milieux (BAGV).

Cours 4 : Intervention infirmière auprès d'une clientèle en perte d'autonomie

Pondération : 1- (0-4) –2                      Préalable : 180-902-BB

Durée totale 75 heures : 15 heures de cours théoriques, 60 heures de stage.

Cible : Les soins infirmiers requis par une clientèle adulte ou âgée en situation de perte d'autonomie.

Globalement, les objectifs du cours sont : BAGR – BAGS – GAGT – BAGW

- l'actualisation des connaissances relatives aux personnes en perte d'autonomie, (processus de vieillissement, pathologies entraînant la chronicité, particularités de la pharmacothérapie chez la personne âgée, réactions associées à la perte d'autonomie, etc.), aux services et aux milieux de soins qui leur sont destinés;
- l'actualisation des connaissances et des habiletés nécessaires à l'intervention infirmière dans ces contextes de soins (particularités de l'évaluation, de la surveillance clinique et des interventions de soins, travail en interdisciplinarité, encadrement du personnel d'assistance etc.);
- l'application du processus de travail de l'infirmière ou de l'infirmier dans ces milieux de soins.